PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 09 AVRIL 2019

Etaient présents (25)
Daniel BUCHWALDER
Michel GANZER
Françoise PAICHEUR
Jean-Claude PERROT
Catherine BLAISE
Laurence DI-VANNI
Jean-Marc ROBERT
Mathieu GAGLIARDI
Michel LANOIX
Jean FORESTI
Christine STEINBACH
Madeleine MAUFFREY
Catherine JACQUOT
Lysiane MABIRE
Nicolas PIERGUIDI
Magali MEINIER
Gérard MANCHEC
Maryse SARRON
Jean-Luc MIESKE
Christian TOITOT
Béatrice ROCH
Serge BEE
Sylvie WERNY
Denis TISSERAND
Jean-Pierre TREMBLIN

Etaient excusés ayant donné procuration (4)
Maryline CHALOT a donné procuration à Michel GANZER
Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Françoise PAICHEUR
Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Jean-Marc ROBERT
Jocelyne SMANIOTTO a donné procuration à Laurence DI-VANNI

Assistaient à la séance
Samuel BUHLER
Directeur Général des Services
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Michel GANZER est désigné **Secrétaire de Séance.**

➢ 5 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

M. TISSERAND

- Arrêtés municipaux
- Précision sur le site de la société W INVEST de M. GUMUS

M. BEE

- Arbres coupés rue des Prés
- Etat Place du 8 Mai

Mme WERNY

- Grillage du Tennis

INFORMATIONS

Mme BLAISE

- Salon Univers des Sens 12-13-14 avril 2019

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

M. TOITOT intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**.

« Je n'étais pas présent à ce dernier Conseil. Aussi, en ai-je pris connaissance en lisant ce compte rendu et en le lisant, j'ai été surpris par le ton agressif et parfois le mépris qui se dégagent des propos en réponse aux questions ou aux interventions de Denis TISSERAND. Assurer la bonne tenue des débats, interdire les attaques personnelles, faire respecter le règlement, c'est la responsabilité du Maire. Je m'étonne que des mises en cause personnelles aient été tolérées au cours du Conseil et soient même reproduites dans son compte rendu. Les questions que nous posons dans les conseils sont légitimes. Elles appellent des réponses et non des questions en retour, auxquelles nous ne pouvons répondre, n'étant ni aux responsabilités, ni suffisamment informés.

Nous vous rappelons gentiment que vous avez vous-mêmes été, certes il y a longtemps, dans notre situation actuelle que vous nous reprochez avec constance, celle de n'avoir jamais exercé de responsabilités. L'expérience vient pour tous avec le temps. A l'évidence, ce compte rendu s'inscrit dans une démarche électoraliste qui n'a pas sa place dans le contexte des conseils municipaux.

Nous ne pouvons l'accepter et nous voterons donc contre ce compte rendu qui relate trop complaisamment des propos contraires aux règles du respect mutuel que nous tous, ici présents, devons à chacun. »

M. BUCHWALDER

Répond : *« Il ne faut pas mettre au compte rendu les propos qui ne vous conviennent pas ? »*

M. TISSERAND

Ajoute que c'est la nature des propos qui est un peu dérangeante, que c'est une mise en cause personnelle et que c'est contraire à l'esprit d'un Conseil.

« Qu'ils soient reportés, à la limite. On vous a reproché de ne pas suffisamment reporter les choses. Mais quand même, il y a des choses choisies. Par exemple, l'intervention de M. le Maire sur les 11 milliards des gilets jaunes n'y figure pas. Où est l'exhaustivité ? On ne sait pas. Il faut veiller à la nature des débats, à ce que ce soit d'une manière générale et non personnelle, surtout quand je suis mis en cause. »

M. PIERGUIDI

Répond à **M. TOITOT.**

Rappelle que les débats se sont bien déroulés en début de séance mais qu'on ne peut pas passer 50 minutes sur la même question lorsqu'elle revient plusieurs fois, d'autant que la position de M. TISSERAND a été comprise.

« Ce que disait le Maire, c'est que l'échéance arrive et que vous aurez l'opportunité de montrer votre programme. »

M. BUCHWALDER

Demande quels sont les propos électoralistes auxquels le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire fait allusion.

M. TOITOT

Répond que le compte rendu est rédigé pour des personnes qui ne sont pas au Conseil. C'est un compte rendu public. Il y a des attaques personnelles évidentes, répétées.

Reprend l'intervention de M. MANCHEC qui s'adressait à M. TISSERAND.

M. BUCHWALDER

Répond que ce ne sont pas des attaques sur la personne mais des remarques sur le comportement et que ça n'a rien à voir.

M. MANCHEC

Précise qu'il s'est adressé directement à M. TISSERAND qu'il connaît de longue date, puisque c'est toujours lui qui prend la parole.

Revient sur les critiques constantes apportées.

« C'est irritant mais vous n'apportez jamais de solutions. Automatiquement, on ne fait pas bien. Dites-nous ce qu'il faut faire puisqu'on ne sait pas faire. »

Explique que son intervention n'est pas une critique adressée directement à M. TISSERAND. C'est un rapport de discussion avec M. TISSERAND qui a pris la parole et qui a dit ce qui n'allait pas.

M. BUCHWALDER

Revient sur la police de l'Assemblée et précise que lorsqu'un conseiller prend la parole, on ne sait pas ce qu'il va dire.

Quant aux comptes rendus publics des séances des Conseils Municipaux, il rappelle les enregistrements que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire met sur son site internet.

VOTE

24 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)

5 VOIX CONTRE

(MM. TOITOT, TISSERAND, BEE, MMES ROCH, WERNY)

2 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 28 FEVRIER 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-17-001 portant création d'une communauté d'agglomération par fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de communes des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et extension aux communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2017/48 du 30 mars 2017 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2018/146 relative à l'harmonisation des compétences librement consenties ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 28 février 2019.

Le 28 février 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, d'évaluer le coût net des charges transférées résultant du maintien et de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de la compétence « service de secours et de lutte contre l'incendie (versement d'un contingentement au SDIS et participations aux casernes) ».

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT.

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Madame la Présidente de la CLECT.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 28 février 2019, d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

M. BUCHWALDER

Rappelle que dès son origine, le financement du SDIS avait été pris en compte par le District Urbain du Pays de Montbéliard.

Les Communes qui ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard en 2017 n'avaient pas opté pour ce type de montage.

Le souhait du Président de Pays de Montbéliard Agglomération est de généraliser la prise en compte.
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a donc évalué le montant de cette prise en compte - transfert de compétences - au profit de la Communauté d'Agglomération.
Deux méthodes proposées :

- moyennes des comptes administratifs des années précédentes ou
- prévision budgétaire de la dernière année connue.

Cette dernière proposition, plus favorable, a été retenue et la CLECT a donc fixé ce transfert de charges à 555 037€ (montant s'élevant à 551 737 € pour la première proposition).

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

3 – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

M. PERROT présente ce point.
Il expose.
VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Il est proposé au Conseil Municipal de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

M. GANZER quitte la séance du Conseil Municipal à 18H44.

M. BUCHWALDER

Précise que cette délibération est présentée à la demande de l'Association des Communes forestières.

M. PERROT

Ajoute que depuis plusieurs mois, les communes forestières sont en discussion avec les services de l'Etat concernant une décision prise par ces derniers demandant aux acheteurs de bois de verser leurs contributions à l'Office National des Forêts plutôt que de les verser directement aux communes, comme c'est le cas jusqu'à présent.

Depuis, l'association des communes forestières discute avec l'Etat pour que cette manière de faire perdure et non pas que l'argent soit versé à l'Office National des Forêts qui le restituerait aux communes plusieurs mois après l'encaissement.

VOTE

27 VOIX POUR (DONT 3 PROCURATIONS)

4 - TAUX D'IMPOSITION 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1639 A du Code Général des Impôts, la date limite de notification au Directeur Régional des finances publiques par le Préfet ou le Sous-Préfet des taux de fiscalité directe locale votés par les départements, communes et EPCI à fiscalité propre, est, désormais, fixée au 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2019, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est donc fixée au 15 avril.

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition de la Commune de Seloncourt pour l'année 2019 suivants :

- Taxe d'habitation : 10,78 %
- Foncier bâti : 19,75 %
- Foncier non bâti : 21,81 %

La Commission Finances, réunie le 27 mars 2019, a émis un avis favorable.

VOTE

27 VOIX POUR (DONT 3 PROCURATIONS)

M. GANZER réintègre la séance du Conseil Municipal à 18H47.

5 – BUDGET PRIMITIF 2019

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2019, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril.

M. BUCHWALDER effectue la présentation du budget primitif 2019, puis les Adjoints présentent le budget investissement de leur délégation respective.

M. BUCHWALDER

Présente les écarts par rapport aux chiffres communiqués lors du Débat d'Orientations budgétaires.

- **Fonctionnement Dépenses**
  - Dépenses supplémentaires : 12 668€
- **Fonctionnement Recettes**
  - Recettes supplémentaires : 5 726€

L'excédent de fonctionnement diminue de 6 942 €

BP 2019	**Evolutions p/r au DOB**					
Fonctionnement	Gaz	+13% / 2018		15 000		
	Electricité	Forfaitaire		4 000		
	Régie environnement		2 048			
	Régie bâtiments		9 020			
	Régie voirie		3 000	14 068		
	Salaires et charges	Remplacements		-20 000		
	Cotisation ADU			-400		
	Dépenses				12 668	
	Fiscalité			1 040		
	compensations	TH		4 686		
	Recettes				5 726	
	Variation excédent		441 728	434 786	-6 942	
Reste en attente	DGF et FPIC					
Investissement	Ajustement crédit association	ASTRO 400		215	-7 157	
Emprunt	DOB		212 745			
	BP		219 902	7 157		
Evolution de la dette					Nb habitants	**6 053**	***2 017***
					par habitant		
	Dette au 31 dec 2018			1 673 626	276		
	Emprunts inscrits en 2019 + RAR			1 109 038			
	Remboursements 2019			-155 104			
	Dette au 31 dec 2019			2 627 560	**434**	**2 001**	**394**
						2 008	230
	Moyennes de la strate (2017)						
	Nationale			849			
	Régionale			928			
	Départementale			818			
	Commune			303			
	Ratio de solvabilité			**6.04** ans			

Variations fonctionnement DOB 2019 / BS 2018

			Ecarts en valeur absolue		
	Dépenses				
Achats	Eau		15 000		**Sécurité +13%**
	Electricité		4 000		**Sécurité**
	Gaz		0		**idem**
	Fournitures entretien		2 000		**Bâtiments**
	Petit équipement		1 560		**Jeunesse**
	Vêtements travail		-1 200		**Evolution réglementaire en 2018**
	Fournitures scolaires		-1 000		**Effectifs** Dot/élève idem
	Autres		2 150	**22 510**	**bibliothèque**
Charges externes	Prestations de services				
	Espaces verts	-2 700			**IDE**
	Jeunesse	3 179			**Villongo**
	Culture	1 500			
	Prestation écoles	-1 500			**Tennis de table**
	Autres prestations services	0	479		
	Locations diverses		840		**Culture location écran**
	Entretien terrains	2 048	2 048		**Régie**
	Entretien bâtiments				
	135 rue leclerc	12 000			**Charges plateau médical**
	Courant et programmés	0			
	Régie	9 020			
	Contrats	0	21 020		
	Entretien voiries réseaux				
	SIACVH	0			
	Régie	-3 375			
	Autres	0	-3 375		
	Entretien bois forêts		0		
	Entretien matériel roulant		0		
	Entretien autres biens mobiliers		2 198		**Maintenance infomatique**
	Assurances		0		
	Documentation		0		
	Honoraires		0		
	Surveillance		0		
	Annonce insertions		2 650		**Réseau pro santé**
	Catalogue imprimés		-200		
	Communication municipale		0		
	Transports divers		1 200		**Villongo**
	Missions déplacements, réceptions		1 500		**inauguration centre culturel**
	Concours divers, cotisations				
	Autres services extérieurs		-1 800		**Culture**
	Autres		-1 238	**25 322**	
Impôts et taxes			3	**3**	
Salaires et charges	**Personnel extérieur**				
	Remplacements C de G	10 737			**compta**
	Stagiaires et artistes	774			
			11 511		
	Personnel titulaire				
	Départs-disponibilité	-60 453			
	Crèche-Accueil-bibliothèque-Logistique				
	Recrutements – Titularisation	64 990			
	Crèche-Voirie-RH-Logistique				
	Variations d'horaires – fin ½ traitement	3 717			
	Evolutions salariales	31 305			
	HS astreintes	-7 710			
	Autres CET, carences...	4 375			
	Nouveau RI	30 000			
			66 224		
	Personnel non titulaire				
	Apprentis	-7 313			
	Remplacements directs :	-1 141			
	Autres	286			
	Contrats aidés	-11 270			
			-19 438		
	Impôts, taxes/salaires et Charges sociales				
Ecart de taux	MS 2018 x écart taux	-114 783			**2018 : 49,88 → 2019 : 43,85**
Charges sur variations	écart./salaires x taux 2019	20 711			
			-94 072	**-35 775**	
Autres charges de gestion courante					
	Indemnités de fonctions et charges		2 730		
	Organismes de regroupement		500		**SIAVH**
	Gymnase		6 000		**Sécurité**
	Autres		520		
	CCAS		5 000		
	Subventions associations-animation		3 375		
	COS - Projets écoles, collège		-840	**17 285**	**Maintien subv.collèges et dot/éléve 40**

Frais financiers	Intérêts			-5 344		Emprunt 2019 à voir	
	Ligne trésorerie			-800			
	ICNE				-6 144		
Charges exceptionnelles							
	Bourses et prix			0			
	Autres	Cessions		-3 500	-3 500	Prime installation en 2018	
Dotations amortissements					-27 546		
FPIC					0	Idem 2018	
	TOTAUX	5 054 656	5 046 811	-7 845	-7 845		-0.16%
Variations fonctionnement DOB 2019 / BS 2018							
	Recettes						
Ventes, prestations							
	Revenus forestiers			-6 000		Réalisé 2018	
	Redevances funéraires			1 000		Réalisé 2018	
	Occupation de domaine public			4 327		Fibre	
	Jeunesse			2 000			
	Restauration scolaire périscolaire			-6 000		retour semaine 4 jours	
	Crèche			0			
	Autres recettes	Locations div...		1 050	-3 623		
Travaux en régie					-5 000		
Impôts et taxes	Impôts ménages			39 679		Notifié +2,17 % légal	
	Allocation de compensation PMA			0	0		
	FNGIR			11 943	0	Retour au niveau de 2017	
	Taxe sur l'électricité			0		Réalisé 2018	
	Droits de mutation		100.000	8 000		Réalisé 2018 : 121 000	
	Autres			400	60 022		
Péréquations, dotations, subventions							
	FDTP			-1 617			
	Autre péréquation			4 686	3 069	Notifié	
	Dotations			3 000	3 000	Hypothèse maintien DGF et DSR + FCTVA	
	Subventions :						
	CAF CEJ			5 500		Projet Villongo	
	CAF rythmes scolaires			-15 350		Retour sem 4 jours	
	PSO périscolaire			0			
	Bons CAF jeunesse			1 000			
	DSC PMA			5 546			
	Autres			700	-2 604	Elections – Salon d'art (-)	
Autres produits (loyers)					-3 000	10 rue du Centre	
Produits financiers					0		
Produits exceptionnels							
	Libéralités			-100			
	Cessions						
	Indemnités d'assurance			1 407			
	Autres Recettes exceptionnelles			9 000	10 307	Recouvrement charges plateau médical	
Recettes sur salaires							
	Maladies, maternités			-37 451			
	Contrats aidés			-6 265		Fin du dispositif	
	Autres			-166	-43 882		
	TOTAUX	5 463 308	5 481 597	18 289	18 289		0.33%
Excédent de fonctionnement		408 652	434 786	26 134	26 134		

BP 2019 – TRAVAUX BATIMENTS

TRAVAUX	ART	BP 2019
BATIMENTS SCOLAIRES		
Réseaux chauffage et eau froide Ecole Levin	2313	42 000
Fronton Ecole Levin	2313	31 000
		-
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES		**73 000**
BATIMENTS SPORTIFS		
		-
	2313	-
		-
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS		**-**
BATIMENTS DIVERS		
ENSEMBLE DES BATIMENTS		
Divers chéneaux	2313	12 000
Crèche - chaudière	2313	15 000
Interconnexion bâtiments 2 phases	2313	25 000
Vidéo protection phase 2	2315	40 000
Remplacement alarmes intrusion pour passage IP	2313	20 000
Etanchéité terrasse rue Motteler -appartements	2313	4 000
Remplacement tuyauterie Billard/CMS/Glycines	2313	2 000
		-
TOTAL BATIMENTS DIVERS		**118 000**
TRAVAUX OPERATION	**ART**	**BP 19**
Centre Culturel - restructuration OP35	2313	110 000
Soli-cité- local rue Motteler	2313	70 000
Plateau médical	21318	10 000
TOTAL OPERATION		**190 000**
TRAVAUX EN REGIE	**ART**	**BP 19**
Travaux régie bâtiments	2313 /040	39 937
TOTAL REGIE		**39 937**
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS		**420 937**

BP 2019 – INVESTISSEMENT VOIRIE

DESIGNATION	ART	BP 2019
Travaux prévus Marchés de voirie	2315	210 000 - -
Total voirie		**210 000**
Travaux divers Enfouissement de ligne Signalisation Travaux divers	 2315 2315 2315	 10 000 15 000 15 000 - - -
Total travaux divers		**40 000**
Travaux régie Travaux régie	2315 /040	20 000
Total travaux régie		**20 000**
Cœur de ville - rue du Centre - Place Vermot/Fischer -OP20	2315	60 000
Cœur de ville - rue Viette OP 40	2 315	**600 000**
		930 000

BP 2019 - MATERIELS

MATERIEL	ART	BP 2019
ENSEIGNEMENT		
Equipement (330€/classe)		
Mognetti (4)	2188	1 320
Berne (6)	2188	1 980
M.Levin (4)	2188	1 320
L.Michel (4)	2188	1 320
écoles divers	2188	1 000
		-
TOTAL ENSEIGNEMENT		**6 940**
INFORMATIQUE		
Ordinateurs		
Matériel informatique	2183	15 000
		-
TOTAL ORDINATEURS		**15 000**
		-
		-
		-
TOTAL INFORMATIQUE		**15 000**
DIVERS		
MAIRIE		
		-
		-
Fauteuil RH	2184	800
		-
		-
		-
TOTAL MAIRIE		**800**
ATELIERS		
Tapis divers sites	2188	1 500
Aspirateur	2158	140
Service Electricité		
Visseuse angulaire	2158	280
Lève chauffe eau	2158	780
Pince à sertir	2158	280
Luxmètre	2158	370
Perforateur	2158	300
Batterie 8ah	2158	420
Cercleuse	2158	180
ESPACES VERTS		
Bâches tunnel	2158	3 800
Plateau de tonte	2158	2 000
Broyeur	2158	23 600
Ventilateur serre	2158	150
Taille haie électrique	2158	310
Chargeur batterie	2158	110
Batterie	2158	250
Souffleur	2158	250
MECANIQUE		
ensemble out	2158	450
armoire	2158	300

Aspirateur	2158	140
Perforateur voirie	2158	700
Découpeuse thermique	2158	1 100
TOTAL ATELIERS		**37 410**
TOTAL MAIRIE / ATELIERS		**38 210**
POLICE MUNICIPALE		
2 PVE	2188	1 560
		-
		-
Sous-total police municipale		**1 560**
CRECHE - ECOLES		
Sèche linge restau Mognetti	2188	500
Trancheuse à pain	2188	1 500
lots mes premiers pas	2184	250
Tapis sol	2188	1 500
4 poussettes	2184	600
Total Crèche - Ecoles		**4 350**
SALLE POLYVALENTE - logistique		
Drapeaux dont antienroulement	2188	700
20 tables brasserie	2184	1 500
2 chariots tables pliantes	2188	500
10 manges debout	2184	700
2 percolateurs	2188	750
2 aspirateurs	2188	1 300
2 armoires de rangement	2184	800
2 toiles de tente 3*6 complètes	2188	2 600
3 chariots pour modulable	2188	1 050
Petit matériel	2188	1 500
6 balais zappa + supports+ franges	2188	500
Total Salle polyvalente - logistique		**11 900**
		-
		-
TOTAL PM -CRECHE ECOLES- SALLE POLYV		**17 810**
TOTAL MATERIEL DIVERS		**56 020**
VEHICULES		
Balayeuse voirie	2182	80 000
		-
TOTAL VEHICULES		80 000
TOTAL MATERIEL		**157 960**

BP 2019 - CULTURE

DESIGNATION	ART	BP 2019
Petit matériel	2188	2 000
Tentures salon d'art	2188	2 500
Eclairage LED	2188	1 800
Table mixage lumières	2188	1 500
Caisson son	2188	750
Socles sculptures	2188	1 000
Total		**9 550**
TOTAL DEPENSES CULTURE		**9 550**

BP 2019
SPORT - VIE ASSOCIATIVE

DESIGNATION		ART	BP 2019
MATERIEL POUR ASSOCIATIONS			
Astro 400	téléscope	2188	6 215
Les Glycines	bibliothèque	2188	-
Gym / sport adultes	imprimante	2183	470
Histoire naturelle	Panneaux indicateurs	2188	250
Tennis club	bancs et tables extérieur	2184	720
Jeanne d'arc	Remise en état de la fosse suspendue	2188	3 980
La Cécilia	Projecteurs + splitter	2188	1 630
	Total		**13 265**
EQUIPEMENT SPORTIF			
Filet pare-ballon foot		2188	11 000
	Total		**11 000**
TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE			**24 265**

BP 2019 - JEUNESSE

DESIGNATION	ART	BP 2019
Périscolaire / Accueil de loisirs		
Petit matériel	2188	2 500
Meuble périscolaire	2184	1 500
Matériel cuisine	2188	1 000
Casques réalité virtuelle	2188	1 500
Matériel camp Villongo	2188	1 000
Matériel sportif	2188	1 500
JEUX DE PLEIN AIR		
BALANCOIRES PARC PANSE	2188	4 300
TOTAL		**13 300**

BP 2019 - URBANISME

DESIGNATION	ART	BP 2019
Réserve foncière	**2111**	20 000
Cimetière - colombarium	**2318**	20 000
		-
		40 000
TOTAL URBANISME		**40 000**

BP 2019 - ENVIRONNEMENT

TRAVAUX	ART	BP 2019
Forêt	2312	15 000
TOTAL TRAVAUX		**15 000**
AUTRES INVESTISSEMENTS		
Confortement de la falaise rue des Carrières - tranche 2	2315	20 000
Toilettes sèches parc panse (2)	2313	17 000
Verger	2315	5 000
Etude économie d'énergie	2031	15 000
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS		**57 000**
TRAVAUX REGIE		
Travaux régie	2318 /040	13 000
TOTAL REGIE		**13 000**
Aménagement Panse - OP36	**2315**	**- 30 000**
TOTAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT		**115 000**

BP 2019 - AUTRES

DESIGNATION	ART	BP 2019
Taxe d'aménagement	10226	18 518
Dette en capital	1641	155 104
		-
TOTAL AUTRES		**173 622**

BP 2019 - INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	ART	BP 2019
Opérations courantes	1328	10 000
		-
SYDED - subvention travaux éclairage public	1328	7 792
Subvention Soli-cité	1328	55 000
		-
REHABILITATION CENTRE CULTUREL - OP35		-
		-
PMA - au titre des C2E	1328	60 000
Subvention Intermarché	1328	13 000
Subvention Fédération Française de Football	1328	5 000
Subvention ADEME	1328	10 000
PUMPTRACK		-
Région	1322	1 608
PMA	1328	2 280
CŒUR DE VILLE - OP20		-
PMA	1325	28 896
PMA	1325	5 000
SYDED - au titre des C2E	1328	8 212
Sous-total subventions d'investissement		**206 788**
Terrain rue de Vandoncourt - Mr GRABS	2111	50 000
Terrain rue de la Mélenne - Mrs KASSIMI/TRENTIN	2111	45 450
Terrain rue de la Mélenne - Mr DRUAIS	2111	7 100
Terrain rue Becker - Mr PETREQUIN	2111	900
Terrain rue Becker - Mr RECEVEUR	2111	300
Terrain rue de la Mélenne - Mr GEHIN	2111	1 700
Terrain Champ au Prêtre		400 000
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Fonds de compensation pour la TVA	10222	288 540
		-
Taxe aménagement	10226	35 000
AMORTISSEMENTS		
Amortissement matériel	28	194 168
Sous-total autres recettes d'investissement		**1 023 158**
EMPRUNT		219 902
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT		**1 229 946**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**1 449 848**

BP 2019 - SYNTHESE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	5 046 811	TOTAL RECETTES	5 481 597
excédent disponible pour l'investissement	434 786		
	5 481 597		5 481 597

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
BATIMENTS	420 937	autofinancement	434 786
VOIRIE	930 000		
MATERIEL	157 960	REPORT RESULTAT	
CULTURE	9 550	AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 023 158
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	24 265	SUBVENTIONS Opérations courantes	206 788
JEUNESSE	13 300	EMPRUNT	219 902,00
URBANISME	40 000		
ENVIRONNEMENT	115 000		
AUTRES	173 622		
	1 884 634		1 884 634

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

« Peu de changements par rapport au Débat d'orientation budgétaire concernant ce budget primitif. Peu de changements non plus concernant notre position.
Nous n'avons pas l'intention de nous répéter mais nous insisterons seulement sur le fait que pour ne pas avoir investi dans le domaine des économies d'énergies, nous subissons, encore cette année, et il est peu probable que ça s'arrête, la hausse des énergies. Vous provisionnez pour cela 19000€ supplémentaires, soit +13%, pour le gaz et l'électricité, ce qui participe largement à l'augmentation de la part des achats qui accuse +5%.
La rubrique des dépenses de fonctionnement, comme signalé lors du DOB, arrive à l'équilibre par la diminution de la dotation aux amortissements et grâce à la baisse de 1% des charges salariales générée par les mouvements en cours, ce qui est assez précaire.
Côté dépenses d'investissements, cette rubrique n'arrive à l'équilibre que par l'emprunt, pour un montant de 219 000€, à ajouter à l'avance de fonds de 60 000€ récemment contractée, et surtout par une grande liquidation du patrimoine pour un montant de plus de 505 000€.

Nous sommes surpris que cette liquidation soit utilisée, selon vos propres mots, Monsieur le Maire, pour financer la phase rue Viette du projet de cœur de ville, un point pourtant programmé depuis longtemps, inscrit dans votre programme électoral et annoncé, selon votre tract de campagne, comme, je cite : « budgété ».
Nous maintenons donc notre position et nous ne validerons pas votre budget 2019. »

M. BUCHWALDER

Rappelle, concernant la rue Viette, qu'il y a eu un décalage dans le temps, annoncé dans le plan du mandat.
« On avait bien précisé qu'il y avait des cessions d'actifs. A l'époque, on pensait réaliser le projet « Champ au Prêtre » pour une somme de 600 000€. »

M. GAGLIARDI

Revient sur les économies d'énergie. Il rappelle la rénovation du Centre Culturel pour un montant d'un million d'euros et l'économie qui va en découler sur le fonctionnement (économie de moitié pour le gaz).

M. TISSERAND

Répond qu'il est d'accord pour l'isolation du Centre Culturel mais que cette isolation aurait déjà du être faite.
Il revient sur le programme du groupe de la Majorité : le but de la rénovation du Centre Culturel, était de reformater le Centre Culturel (médiathèque) et en plus, il y avait la volonté de faire une salle de spectacles qui n'a pas été réalisée.

M. BUCHWALDER

Répond qu'il faudrait des centaines de milliers d'euros pour l'isolation des autres bâtiments : salle de sports, salle polyvalente.
Rappelle qu'entre 2013 et aujourd'hui, la Commune a perdu 500 000€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par an.
Redemande à M. TISSERAND quelles sont ses solutions.

Mme BLAISE

Ajoute qu'on ne peut pas tout faire en même temps et qu'il faut laisser du temps au temps.

VOTE
24 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)
5 VOIX CONTRE
(MM. TOITOT, TISSERAND, BEE, MMES ROCH, WERNY)

6 – POSE D'UN FILET PARE-BALLONS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

M. ROBERT présente ce point

Il précise que dans le cadre du fonds d'aide au football amateur couvrant la période 2017-2021, la collectivité peut solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football au titre du chapitre « équipement » pour la mise en place d'installations sportives comme les pare-ballons.

Le plan de financement est le suivant :

- Fourniture et pose d'un filet pare-ballons : 9 140,91 € HT soit 10 969,09 € TTC
- Subvention escomptée de la Fédération Française de Football du montant hors taxe des travaux : 5 000 €.
- Solde fonds libres : 5 969,09 €.

La Commission Finances, réunie le 27 mars 2019, a émis un avis favorable.

Mme STEINBACH

Demande l'emplacement du filet pare-ballons.

M. ROBERT

Répond que le filet sera installé dans le prolongement de la ligne de buts du côté de l'église, à l'aplomb du mur de soutènement du terrain de football.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

7 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES

Mme DI-VANNI présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

Dénomination	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Collectif Petite enfance	240 €	240 €	240 €
Relais Assistantes Maternelles	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Coopérative Ecole Charles Mognetti	4 360 €	4 440 €	3 960 €
Coopérative Ecole de Berne	6 160 €	6 000 €	6 080 €
Coopérative Ecole Marcel Levin	4 400 €	4 480 €	3 800 €
Coopérative Ecole Louise Michel	3 560 €	3 560 €	3 800 €
FSE Collège Seloncourt	850 €	850 €	850 €
FSE Collège Hérimoncourt	850 €	850 €	850 €
TOTAL	27 420 €	27 420 €	26 580 €

La Commission Finances, réunie le 27 mars 2019, a émis un avis favorable.

Mme DI-VANNI précise que la variation des subventions versées aux coopératives des écoles est liée au nombre d'élèves qui est en baisse.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

8 – RENCONTRE D'HARMONIES « FEST'HARMONIES » - DIMANCHE 9 JUIN 2019 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ORCHESTRE D'HARMONIE D'AUDINCOURT

M. GANZER présente ce point.
Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du développement de l'animation culturelle, une rencontre d'Harmonies baptisée « Fest'harmonies » soit organisée dimanche 9 juin 2019 Place Ambroise Croizat à Seloncourt. Dans ce cadre, un concert sera donné par les Orchestres d'Harmonies d'Audincourt et de Valentigney.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités de la convention établie entre la Ville de Seloncourt et l'association « Orchestre d'Harmonie d'Audincourt », dont le siège social est situé 7, Allée de la Filature - 25400 AUDINCOURT, représentée par M. Philippe EGGENSCHWILLER, Président et d'attribuer à l'association sus-citée une subvention de 700 € pour sa participation.
La Commission Vie Culturelle, réunie le 19 mars 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

9 – RENCONTRE D'HARMONIES « FEST'HARMONIES » - DIMANCHE 9 JUIN 2019 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE VALENTIGNEY

M. GANZER présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du développement de l'animation culturelle, une rencontre d'Harmonies baptisée « Fest'harmonies » soit organisée dimanche 9 juin 2019 Place Ambroise Croizat à Seloncourt. Dans ce cadre, un concert sera donné par les Orchestres d'Harmonies d'Audincourt et de Valentigney.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités de la convention établie entre la Ville de Seloncourt et l'association « Orchestre d'Harmonie de Valentigney », dont le siège social est situé 42, rue des Jardins - 25700 VALENTIGNEY, représentée par M. Claude CARRARA, Président et d'attribuer à l'association sus-citée une subvention de 700 € pour sa participation.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 19 mars 2019, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

10 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU JEUDI 18 JUILLET 2019

M. GANZER présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par l'Orchestre « Les Célestins », composé de 7 musiciens, le jeudi 18 juillet 2019 à 20H30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droit de représentation de spectacle, établi par la S.A.R.L. SONOTEK, dont le siège social est situé à La Jarrie – 17380 PUY-DU-LAC, représentée par M. Cyril RENARD, Gérant, et notamment le coût de la prestation, soit 1 800 € TTC, frais de déplacement inclus.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 7 février 2019, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

11 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU VENDREDI 19 JUILLET 2019

M. GANZER présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert intitulé « Hot for more by The Sassy » soit donné par la formation « The Sassy Swingers », composée de 6 musiciens, le vendredi 19 juillet 2019 à 20H30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Sassy Land – Résidence Camille Claudel – 212 rue Maurice Jouaud – 44400 REZÉ représentée par Mme Gwenola COGREL, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 3 400 € TTC, frais de déplacement inclus.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 7 février 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

12 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU SAMEDI 20 JUILLET 2019

M. GANZER présente ce point.
Il est proposé au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par la formation « Christine Lutz Quartet », composée de 4 musiciens, le samedi 20 juillet 2019 à 20H30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Harp's Wings – 341, Avenue du Général de Gaulle – 30380 Saint-Christol-Lès-Alès, représentée par M. Jean-François VALY, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 2 600 € TTC, frais de déplacement inclus.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 7 février 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

13 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES – ANNEE 2019

Mme BLAISE présente ce point.
Elle expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations seloncourtoises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition ci-joint pour un montant total de 85 330,00 €.

Mme BLAISE
Précise que les sommes allouées en 2018 ont été reportées.

La Commission Vie Associative-Animation, réunie le 29 mars 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
29 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS) <u>et dont</u>

- 1 abstention de Jean FORESTI concernant les subventions liées au Comité de Coordination et au Comité de Jumelage ;
- 1 abstention de Catherine JACQUOT concernant les subventions liées à Seloncourt Ville Fleurie ;
- 1 abstention de Maryse SARRON concernant la subvention liée aux Arts Martiaux Seloncourt ;
- 1 abstention de Michel LANOIX concernant la subvention liée à Guitare Passion.

SUBVENTIONS BP 2019
ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES

Subventions de fonctionnement	2017	2018	Demande 2019	BUREAU	VOTE CM 09.04.2019
ACCA	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Accompagnement écoute	150,00 €	Plus à Seloncourt			
Amicale des sapeurs pompiers		500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amis du vieux seloncourt	790,00 €	790,00 €	**le plus possible**	790,00 €	790,00 €
Anai sos cambodge	510,00 €	510,00 €	2 000,00 €	510,00 €	510,00 €
Association motocycliste	940,00 €	940,00 €	940,00 €	940,00 €	940,00 €
ASV Basket	200,00 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Astro 400	500,00 €	450,00 €	1 000,00 €	450,00 €	450,00 €
Badminton	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Cash	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Club des glycines	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité de coordination	4 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Cossie Billard Club	790,00 €	790,00 €	1 000,00 €	790,00 €	790,00 €
Cossies fan tutti	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Crazy crew	150,00 €	**pas de demande**	**pas de demande**	- €	- €
Arts Martiaux Seloncourt	2 190,00 €	2 190,00 €	2 500,00 €	2 190,00 €	2 190,00 €
Ensemble instrumental	300,00 €	300,00 €	**ne sollicite pas**	- €	- €
Fnaca	530,00 €	530,00 €	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Football club	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
Gym et sport adultes	300,00 €	300,00 €	600,00 €	300,00 €	300,00 €
Guitare passion		**pas de demande**	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Entente bavans Seloncourt Audincourt	2 000,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Judo	1 960,00 €	1 960,00 €	2 000,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €
La cécilia	1 570,00 €	1 570,00 €	1 600,00 €	1 570,00 €	1 570,00 €
La Jeanne d'arc	4 460,00 €	4 460,00 €	7 500,00 €	4 460,00 €	4 460,00 €
La Jeanne d'arc excep	300,00 €				
MPT	3 880,00 €	3 880,00 €	4 000,00 €	3 880,00 €	3 880,00 €
Pétanque	400,00 €	**pas de demande**	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Salon courtois	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Seloncourt ville fleurie	910,00 €	910,00 €	910,00 €	910,00 €	910,00 €
Souvenir français	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Tennis	2 745,00 €	2 745,00 €	3 500,00 €	2 745,00 €	2 745,00 €
Tennis de table	5 980,00 €	5 980,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
Voce d'italia	820,00 €	820,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
West Origines	470,00 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €	470,00 €
SOUS TOTAL	43 165,00 €	42 415,00 €	51 620,00 €	41 565,00 €	41 565,00 €
Amis du Vieux Seloncourt (Brocante)	560,00 €	602,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Carnaval (MPT)	6 650,00 €	6 650,00 €	6 650,00 €	6 650,00 €	6 650,00 €
Comité de coordin. 13 juillet	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Comité de Jumelage	1 600,00 €	2 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Journée à la ferme (ville fleurie)	400,00 €	400,00 €	600,00 €	400,00 €	400,00 €
Animation ville	2 700,00 €	2 700,00 €	2 500,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
CONNECT E CUT -					
COS	17 115,00 €	17 115,00 €	17 115,00 €	17 115,00 €	17 115,00 €
SOUS TOTAL	30 525,00 €	31 167,00 €	30 165,00 €	30 165,00 €	30 165,00 €
Tennis de table (aide à l'emploi)	TENNEMP				
SOUS TOTAL			€	€	€
Subvention ménage associations					
Jeanne d'arc	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Tennis de table	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
SOUS TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Autres subventions	7 350,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
s/total	7 350,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	87 040,00 €	87 182,00 €	95 385,00 €	85 330,00 €	85 330,00 €

14 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED) – RENOVATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. ROBERT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du programme de renouvellement de luminaires :

SITES / RUES	TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Place Ambroise Croizat	Acquisition et pose du matériel.	62 500	75 000
Rue de Vandoncourt	Acquisition et pose du matériel.	16 667	20 000
Rue de Dasle Rue de la Fonderie	Acquisition des fournitures.	15 000	18 000
Extérieurs Centre culturel	Acquisition et pose de matériel.	27 169	32 603
	TOTAL	**121 336 HT**	**145 603 TTC**

Dans le cadre du montage financier du dossier, il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED comme suit :

- montant total des travaux : 121 336 € HT soit 145 603 € TTC.
- subvention escomptée du SYDED au taux de 40 % du montant hors taxe des travaux : 48 534.40 €.
- solde fonds libres : 97 068.60 € TTC.

La Commission Voirie, réunie le 20 mars 2019, a émis un avis favorable.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'HERIMONCOURT
Commune de SELONCOURT

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

N° DE L'ACTE : 2019-03-28-35

SERVICE : Service Finances

OBJET : Contrat de prêt

DECISION DU MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire en exercice de la Commune de **SELONCOURT**,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-22 et L.2122-23
- Vu la délibération du Conseil Municipal réuni le 29 septembre 2015, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans la limite des règles données dans la délibération, et pour les alinéas 1 à 19 de l'article L-2122-22 susvisé.
- Considérant qu'il y a lieu de contracter un prêt destiné à financer le programme d'investissements

DECIDONS

Article 1er :
La Caisse d'Epargne et de prévoyance de Bourgogne Franche-Comté est retenue pour contracter un prêt d'un montant de 600 000 €.

Article 2 :
Les conditions du prêt que la commune décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 600 000 €uros (six cent mille €uros)
- Taux d'intérêt : 1.35 %
- Type d'amortissement : constant
- Montant de la première échéance : 41 800.00€
- Périodicité de remboursement : annuelle
- Nombre d'échéances : 15
- Commission d'intervention : 600 €
- Taux effectif global : 1.36 % au jour du contrat
- Date de versement : 15-04-2019
- Date de première échéance : 05-07-2019
- Date de deuxième échéance : 05-01-2020
- Date de dernière échéance : 05-01-2033

Article 3 :
Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait sera affiché à l'entrée de la Mairie. Transmission sera faite à Monsieur le Sous-Préfet par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 28 mars 2019
Le Maire
Daniel BUCHWALDER

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		*avenant*		*titulaire mandataire*	*désignation du lot*	*adresse du titulaire ou du mandataire*	*date de signature*	*montant TTC*
objet	*nature*	N°	*objet*					
VIDEO PROTECTION DEC2019 03 04 23	Services	1	Ajout d'une caméra; raccordements à la fibre; administration à distance sur serveur.	INEO INFRACOM	[redacted]	1 rue de l'Industrie 67640 Fegersheim	04/03/2019	5 868,41 €
RENOVATION TOITURES BATIMENTS COMMUNAUX DEC2013 03 22 26	Travaux	1	Remplacement d'un chassis de toiture à projection ROTO PVC.	FLAJOULOT	Lot 1 Toiture école Louise Michel	1 Grande rue 25250 RANG	22/03/2019	759,60 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnisations perçues

Objet		*Numero décision*	*Titulaire*	*Adresse du titulaire ou du mandataire*	*Date de signature ou de perception*	*Montant en € TTC*
Régularisation contrat d'assurances Dommages aux Biens 2018	assurance	DEC2019-03-15-24	BRETEUIL ASSURANCES	34 avenue de Gravelle 94220 CHARENTON-LE-PONT	15/03/2019	197,96
Prime d'assurances Dommages aux Biens 2019	assurance	DEC2019-03-15-25	BRETEUIL ASSURANCES	34 avenue de Gravelle 94220 CHARENTON-LE-PONT	15/03/2019	12 475,27

COMMUNE DE SELONCOURT
CULTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT
DEC2019-03-28-36	REPRESENTATION THEATRALE TROUPE "LES OIWAH"	SAMEDI 6 AVRIL 2019 SALLE POLYVALENTE	M. Thierry BOURGEOIS Président	4, rue de la Barrière 25310 BLAMONT	06/04/2019	700 € TTC

COMMUNE DE SELONCOURT
CULTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2019

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC
DEC2019-03-25-27	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	31/05/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	COQ'O'VIN (Groupe THE MANIAX)	Mme Nathalie PIERRE Présidente 1, rue Blondot 88150 THAON LES VOSGES	09/04/2019	200 €
DEC2019-03-25-28	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	31/05/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	DYSPROD (Groupe DESYBES)	M Silvère ORIAT Président 25, rue du Salbert 90000 BELFORT	09/04/2019	250 €
DEC2019-03-25-29	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	31/05/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	PLACE DU SILENCE (Groupe VAN DE ROPE)	M. Cédric CHEVROLET Président 46, Avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT	09/04/2019	500 €
DEC2019-03-25-30	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	31/05/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	EYE OF THE DEAD (Groupe HATEFUL THREE)	M. Antoine LAUZEL Président 17, rue de la Schliffe 25200 MONTBELIARD	09/04/2019	100 €
DEC2019-03-25-31	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	01/06/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	MOGOYASSO (Groupe JALLY'ACOUSTIC)	M. Alexandre JOLY Président 18B, rue du Cdt Guey 25000 BESANCON	09/04/2019	500 €
DEC2019-03-25-32	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	01/06/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	MISTERY BAR (Groupe SHIRAKU)	M. Tony DELIENNE Président 81 rue des Granges 25000 BESANCON	09/04/2019	300 €
DEC2019-03-25-33	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	01/06/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	SOUS LE VIDE (Groupe UNDERVOID)	Mme Chantal MARTZ Présidente 44 Boulevard Wilson 67000 STRASBOURG	09/04/2019	400 €
DEC2019-03-25-34	CONCERT LE BRUIT DU RENARD	01/06/2019 PLACE CROIZAT SELONCOURT	ASSOC'I-SOUND (Groupe UN SAUCISSON DE MALFAITEURS)	M. Edouard MIEGE Président 3 Bis rue de Vouhenans 70200 MAGNY VERNOIS	09/04/2019	300 €

ARRETES DU MAIRE

VILLE DE SELONCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

ARRETES MUNICIPAUX DU 5 MARS 2019 AU 29 MARS 2019

ARR2019-03-05-25	Mars	5	Arrêté de circulation concernant le Carnaval du dimanche 17 mars 2019 Maison Pour Tous
ARR2019-03-05-26	Mars	5	Arrêté interdiction de stationnement Place Croizat et rue Neuve pendant le Carnaval du 17 mars 2019
ARR2019-03-08-27	Mars	8	Arrêté de travaux CAPECOM - MCC PERNEY rue des Carrières du 11 mars 2019 pendant 1 semaine
ARR2019-03-08-28	Mars	8	Arrêté de travaux CLIMENT rue d'Audincourt du 04 mars 2019 durant 15 jours
ARR2019-03-14-29	Mars	14	Arrêté interdiction de la pratique du football stade FORESTI rue d'Audincourt 16 / 17 mars 2019
ARR2019-03-18-30	Mars	18	Arrêté fermeture rue Motteler les 12 13 et 14 avril 2019 à l'occasion du Salon de l'univers des sens organisé par Arts Martiaux Seloncourt
ARR2019-03-22-31	Mars	22	Arrêté travaux rue de Vandoncourt 27 mars 2019 au matin par SOFOBAT
ARR2019-03-22-32	Mars	22	Arrêté autorisation de débit de boissons concernant un concours de gymnastique par la Fédération Sportive et Culturelle 24 mars 2019
ARR2019-03-22-33	Mars	22	Arrêté portant habilitation des agents communaux. Gestion des listes électorales. Accès au répertoire électoral unique. Mme Lysiane GERVAIS
ARR2019-03-22-34	Mars	22	Arrêté portant habilitation des agents communaux. Gestion des listes électorales. Accès au répertoire électoral unique. Mme Corinne HENRI
ARR2019-03-22-35	Mars	22	Arrêté de délégation en matière d'établissement des listes électorales. Mme Lysiane GERVAIS
ARR2019-03-22-36	Mars	22	Arrêté de délégation en matière d'établissement des listes électorales. Mme Corinne HENRI
ARR2019-03-25-37	Mars	25	Arrêté de travaux rue d'Audincourt du 27 mars au 12 avril 2019 par COLAS pour le raccordement électrique lotissement les Ombelles
ARR2019-03-25-38	Mars	25	Arrêté autorisation de débit de boissons à l'occasion du Salon de l'univers des sens par les clubs de pétanque et d'arts martiaux du 12 au 14 avril 2019
ARR2019-03-25-39	Mars	25	Arrêté autorisation débit de boissons Tennis de Table pour la brocante du 22 avril 2019 à la salle polyvalente
ARR2019-03-25-40	Mars	25	Arrêté travaux de terrassement rue Neuve par Entreprise BORTOLOTTI du 03 avril au 10 mai 2019
ARR2019-03-28-41	Mars	28	Arrêté de circulation concernant des travaux de fondation au 58 rue de Vandoncourt le lundi 1er avril 2019 au matin par l'entreprise EGBTP
ARR2019-03-28-42	Mars	28	Arrêté de travaux rue sur la Broche - tampon sur trottoir - CAPECOM -
ARR2019-03-29-43	Mars	29	Arrêté autorisation débit de boissons Coup de Cœur de Thierry pour un loto samedi 20 avril 2019 à la salle polyvalente

QUESTIONS ORALES

M. TISSERAND

• Précision sur le site de la société W INVEST de M. GUMUS

Revient sur le compte rendu de la Commission Urbanisme du 25 mars 2019 dans lequel il est précisé que l'information donnée en séance d'un Conseil Municipal sur le montant du capital de la société W INVEST est fausse.

Précise que l'information n'était pas fausse à la date où il a communiqué ce montant (2 000 €) et la composition de la société (2 personnes parisiennes) et que ce n'était pas une erreur.

Depuis, les statuts de la société W INVEST ont changé. La société est centrée sur M. GUMUS avec un capital de 20 000 €.

M. GANZER

Répond qu'à partir du moment où les séances du Conseil Municipal sont publiques, il faut faire très attention lorsque des chiffres concernant une société sont annoncés.

Rappelle que les services municipaux sont à la disposition de tous les élus pour les renseigner.

M. TISSERAND

• **Arrêtés municipaux**

Revient sur la demande du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire concernant l'affichage des arrêtés municipaux sur le site internet de la Commune et sur l'application des arrêtés (donne pour exemple les conteneurs stationnant sur le trottoir devant le Crédit Mutuel 7 jours/7 en toute impunité).

M. BUCHWALDER

Rappelle que, concernant les conteneurs, une campagne a été réalisée il y a quelques années (pose d'étiquettes précisant que les poubelles ne devaient pas être laissées en permanence). Informe qu'une nouvelle campagne peut être envisagée.
S'interroge sur la pertinence de l'affichage des arrêtés municipaux sur le site de la Ville.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. BUHLER**

M. BUHLER

Précise qu'il faut différencier les arrêtés permanents des arrêtés ponctuels.
Seuls, les arrêtés permanents sont affichés sur le site de la Ville.
Les arrêtés ponctuels, plus nombreux, sont affichés à l'extérieur au moment de la manifestation ou des travaux. L'information est donnée sur le site de la Ville et les réseaux sociaux.
La demande d'affichage de l'ensemble des arrêtés sur le site peut être regardée.

M. BEE

• **Arbres coupés rue des Prés**

Revient sur son intervention lors du Conseil Municipal du 5 mars 2019 et demande des précisions sur la coupe des arbres rue des Prés.

M. PERROT

Répond que les branches supérieures des arbres menaçaient de toucher les fils électriques. Le service Espaces Verts a pris l'initiative de couper ces arbres.

M. BEE

Précise qu'il n'y avait pas lieu de couper les 3 arbres et qu'un seul était concerné par un élagage.
Il demande que des directives soient données pour que cette situation ne se reproduise plus.

M. BEE

• **Etat de la Place du 8 mai**

Demande des précisions sur l'avancée du dossier.

M. ROBERT

Répond qu'il y a un litige avec les entreprises qui ont travaillé dans le secteur platelage bois et résine. Celles-ci sont venues sur place pour constater les anomalies mais restent « frileuses ».
Il a donc fallu attendre au niveau du tribunal la nomination d'un expert.
Les entreprises concernées vont donc être prochainement convoquées sur le terrain.

Mme WERNY

• **Grillage autour des courts de tennis**

Rappelle que le grillage autour des courts de tennis est toujours au sol, que la saison de plein air pour les joueurs va commencer et demande s'ils peuvent espérer une réparation du grillage prochainement.

Revient sur la fréquentation du lieu et sur la sécurité qui pourrait être mise en cause.

M. GAGLIARDI

Répond que c'est en cours mais que le grillage ne peut pas être relevé pour l'instant. La Compagnie d'Assurance prend du temps pour mandater.

INFORMATIONS

Mme BLAISE

• **Salon Univers des Sens** – 12 – 13 – 14 avril 2019

Salon organisé par 2 associations seloncourtoises : Arts martiaux et Pétanque seloncourtoise et l'association l'Univers des Sens.

- Inauguration le vendredi 12 avril
- Entrée 2 € les 13 et 14 avril.

• **Défilé de mode au profit de la ligue contre le Cancer** vendredi 26 avril 2019 organisé par le Comité de Coordination des associations seloncourtoises

M. FORESTI

• **Elections européennes** – Dimanche 26 mai 2019

Relance auprès du Conseil Municipal pour la tenue des bureaux de vote.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 11 juin 2019 à 18H30.

Fin de séance à 19H40.

Le Secrétaire de Séance

Michel GANZER

MAIRIE DE SELONCOURT DOUBS